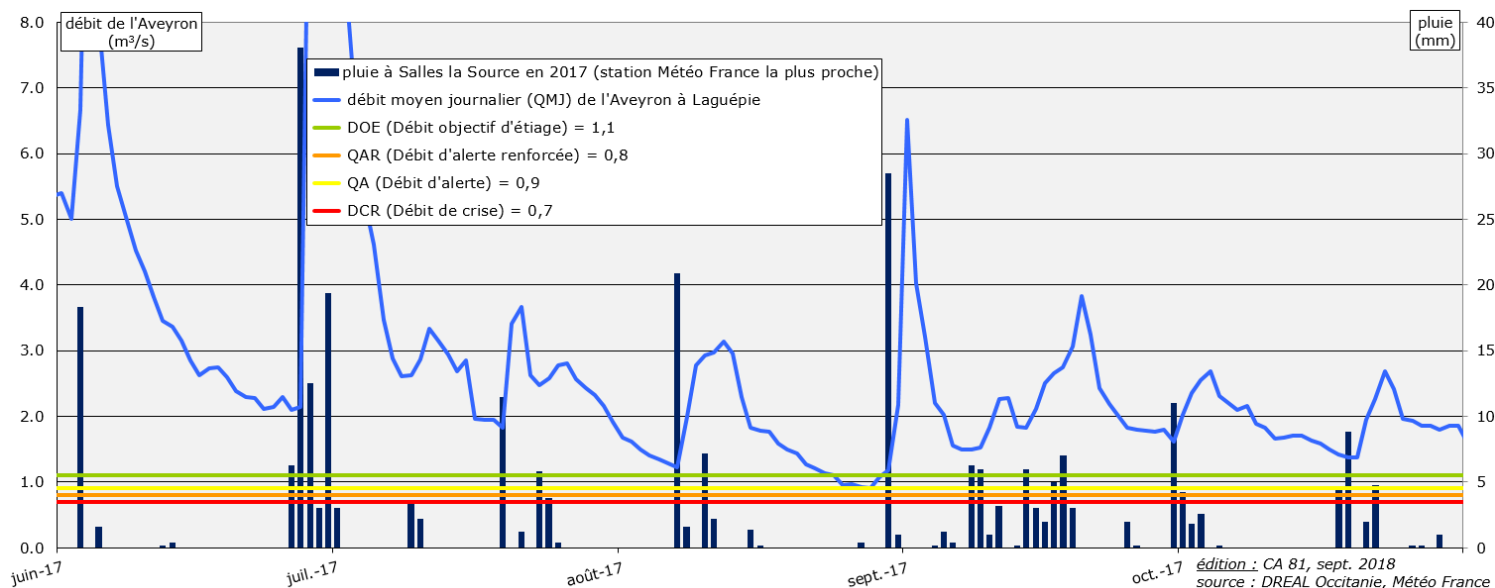


Débits moyens durant l'été 2017 : l'Aveyron à Laguéprie



Arrêté inter-préfectoral du 20 juin 2016

L'État autorise l'O.U. Aveyron-Lemboulas à répartir le volume maximal suivant entre les préleveurs irrigants sur ce périmètre :

cours d'eau et nappes connectées	0,51 hm ³
nappes déconnectées	0,12 hm ³
plans d'eau	4,10 hm ³

pour la période d'été allant du 1^{er} juin au 31 octobre¹.



C'est dans ce contexte que l'O.U. établit chaque année un plan de répartition de ce volume entre les préleveurs irrigants, après les avoir consultés dans leur ensemble.

¹ Jusqu'au plan de répartition 2021 inclus.

Un point sur les prélèvements en période d'été

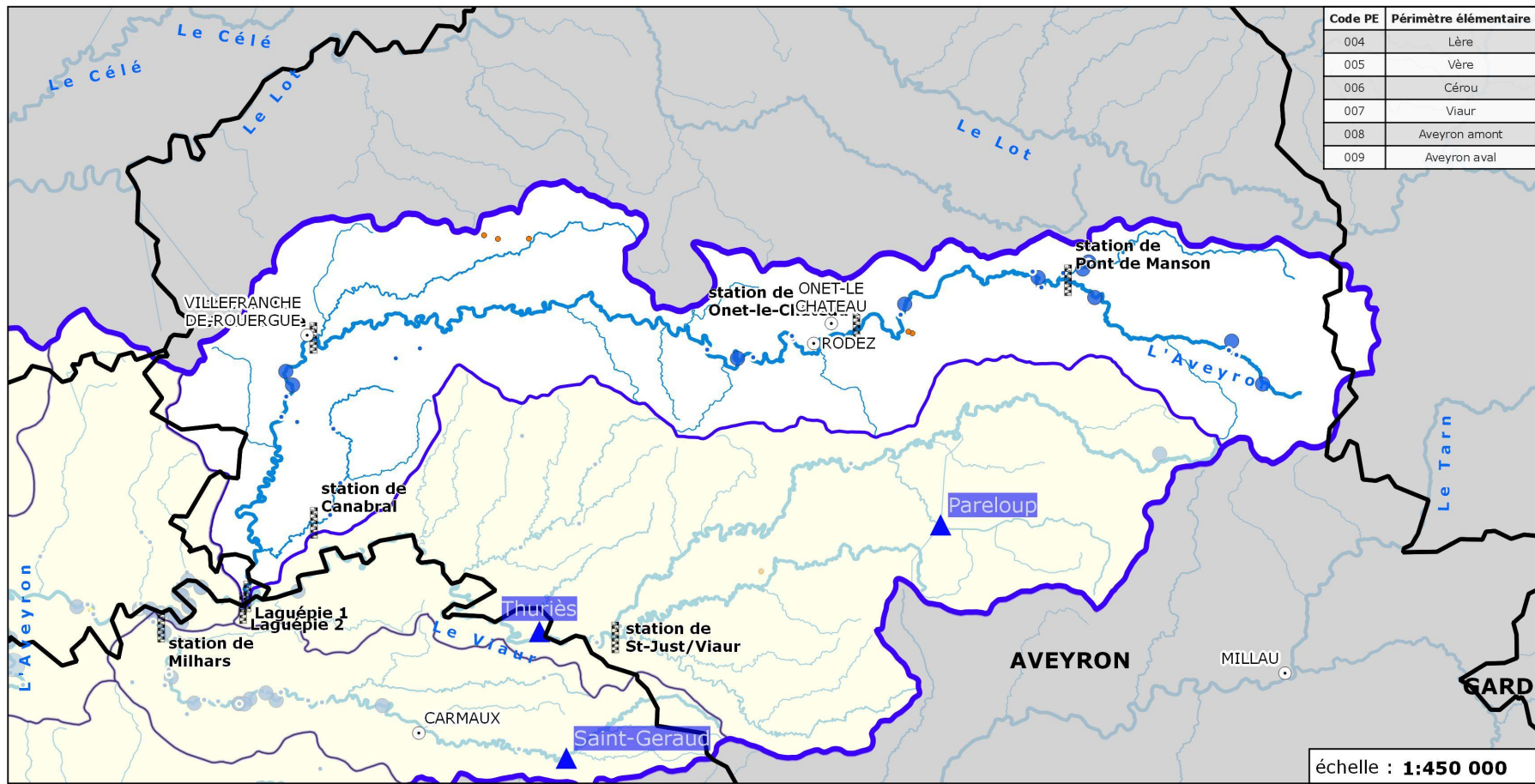
	en cours d'eau et nappes connectées	en nappes déconnectées
nb de préleveurs irrigants potentiels	50	8
surface potentiellement irriguée (ha)	532	35
débit autorisé cumulé (m ³ /h)	2 046	159
volume autorisé (m ³)	499 000	89 818
volume prélevé (m ³)	234 697	18 182

Plans d'eau : 244 plans d'eau à usage d'irrigation agricole sont recensés sur ce périmètre élémentaire, pour un volume autorisé total de 3,6 hm³.

A noter : en cours d'eau et nappes connectées, la somme des demandes individuelles dépasse le volume autorisé ; par conséquent, l'OU Aveyron alloue un volume à chaque préleveur-irrigant en tenant compte du volume maximum prélevé par chacun durant les 3 dernières années, afin que le volume autorisé global ne soit pas dépassé.

Volume de réserve : afin d'intégrer des demandes qui pourraient intervenir en cours de campagne, ou d'éventuels nouveaux irrigants, un volume de réserve a été acté :

- x 11 000 m³ en cours d'eau et nappes d'accompagnement
- x 8 980 m³ en nappes déconnectées



Code PE	Périmètre élémentaire
004	Lère
005	Vère
006	Cérou
007	Viaur
008	Aveyron amont
009	Aveyron aval

échelle : 1:450 000

Organisme unique de sous-bassins Aveyron et Lemoubas :
localisation des prélèvements d'eau pour l'irrigation en 2017

PE 008 - Aveyron amont

- Légende**
- limites départementales
 - PE considéré
 - autres PE de l'OU
 - territoire hors OU
 - cours d'eau principaux
 - communes principales
 - stations débitométriques
 - barrages de soutien d'étiage

- Prélèvements effectués pour l'irrigation durant la campagne 2017 :**
(volumes exprimés en m³)
- | en cours d'eau | en nappes connectées | en nappes déconnectées |
|----------------|----------------------|------------------------|
| 1 - 10000 | 1 - 10000 | 1 - 10000 |
| 10000 - 50000 | | |
| 50000 - 125000 | | |

édition : CA81, août 2018
source : OU Aveyron, DREAL Occitanie

Organisme Unique des sous-bassins Aveyron & Lemoubas
Chambre d'agriculture du Tarn-et-Garonne
contact administratif : Chambre d'agriculture du Tarn
96, rue des Agriculteurs – BP89 – 81003 ALBI Cedex
TéL. 05 63 48 83 83 – Fax. 05 63 48 83 09
<https://tarn.chambre-agriculture.fr> – ouaveyron@tarn.chambagri.fr



Ce bilan a été réalisé en septembre 2018 avec le soutien financier de l'agence de l'eau Adour-Garonne.